

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18^{eme}
Nom de site	PL ALBERT KAHN	Numéro	751330
Adresse du site	95, rue Duhesme	Hauteur	R+7 (21m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz (3 antennes) + mise en réserve de 3 antennes existantes		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	31/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	17/02/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	17/04/2020
Historique et contexte	CCTM du 17/10/2013

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne le remplacement de 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 20°, 120° et 240°. Les 3 autres antennes existantes seront rendus inactives.		
Distance des ouvrants	8.45m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 2 et 8°</i>
Estimation	20° <5V/m - 120° <4V/m - 240° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (20° - 23m)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Les 3 autres antennes existantes seront rendus inactives.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	27m

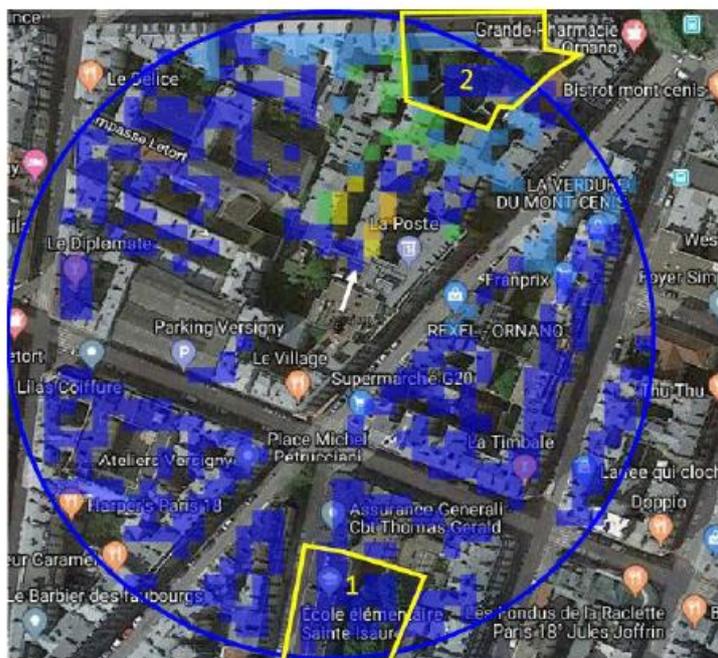
Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	

Simulation et conformité au seuil de la Charte

i. Azimut 20°

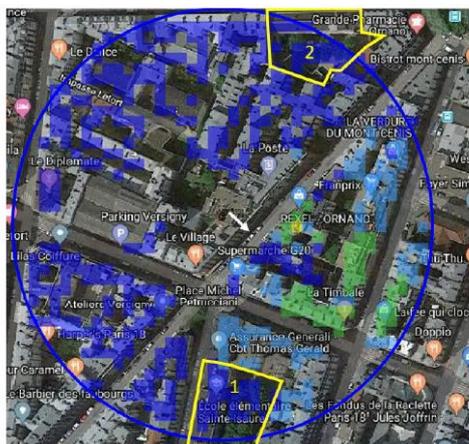
Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 20°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 24 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Yellow
Entre 3 et 4 V/m :	Light Green
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Blue

ii. Azimut 120°

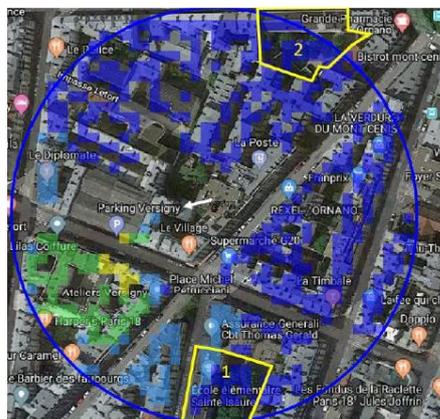
Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 23 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Yellow
Entre 3 et 4 V/m :	Light Green
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Blue

iii. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Yellow
Entre 3 et 4 V/m :	Light Green
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Blue

LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

c) Conclusion

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne :

	Azimut 20°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 3 V/m et 4 V/m	Entre 3 V/m et 4 V/m
Hauteur	24 m	23 m	21 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :

Aucun impact visuel vu de l'extérieur

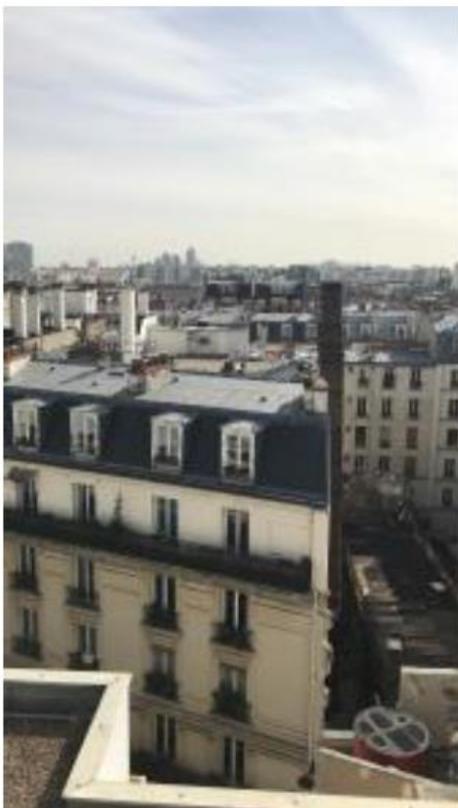


Vue des Azimuts

20°



120°



240°

